

Personne morale – Adjonction d’activité avec changement d’objet social

Documents à fournir :

- [Formulaire M2](#) en 3 exemplaires originaux
- Si mandataire : [pouvoir](#) autorisant la formalité

Pièces à fournir :

- 2 copies des statuts modifiés
- 2 procès-verbaux d'Assemblée Générale constatant la modification (1 original et 1 copie)
- 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution

Pièces supplémentaires à fournir

- Si qualification obligatoire : [Imprimé JQPA](#) + Justificatifs de qualification professionnelle (renvoi vers page activités réglementées)
- Si marchand ambulant ([demande de carte ambulant](#))
- Si activité relevant du secteur alimentaire et/ou consommation sur place : demande de licence auprès de la mairie et/ou permis d'exploitation

Frais :

- 150 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Si SARL 195,38 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
- Si EURL/SASU 79,38 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce